

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 13 JANVIER 2021 à 18h00

COMPTE -RENDU

L'an deux mil vingt-et-un, le mercredi 13 janvier, le conseil municipal de Saint-Julien-en-Vercors dûment convoqué le vendredi 8 janvier, s'est réuni à dix-huit heures en session ordinaire dans la salle des fêtes de Saint-Julien en Vercors.

Membres en exercices: 11

Présents : 8

Présidence: FILLET Pierre-Louis,

Conseillers municipaux: BAUDRIER Marie-Odile, CHATELAN Françoise, THIAULT Claudine, BERTHUIN Joël, CROS Antoine, MILLON Gabin, REIN Murielle,

Absents: BARTHE Touria, DROGUE Christophe, MARTINEZ Pierre

Pouvoirs: Néant

Nombre de votants: 8

Secrétaire de séance : BAUDRIER Marie-Odile

Autre personne présente: LEONARD Maylis

Ordre du jour :

1 Approbation du Procès Verbal du conseil municipal du 18 novembre 2020

2 Service Périscolaire

Prix du repas de cantine en cas d'allergie alimentaire

3 Budget

Décision modificative, ajustements sur le budget principal

Renouvellement pour une année de l'adhésion au service conseil énergie du SDED

SDED: Adhésion à un groupement de commandes d'électricité et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents

Restauration de documents d'archives communales: demande de financement

4 Bâtiments communaux

Vérification périodique des installations électriques

Demande d'utilisation régulière de la salle du Fouillet pour des ateliers

5 Urbanisme

Droit de préemption parcelle constructible Les Barons

6 Eau assainissement

Partage du cadre pour l'ouverture de la commission eau

Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans la réalisation conjointe d'un Schéma Directeur d'Eau Potable (SDAEP) et d'un Schéma Directeur d'Assainissement (SDA)

Point sur le contentieux de Pied Chatelet

7 Télécommunication

Projet d'installation d'un pylône de téléphonie mobile par ATC France

8 Points divers

Présentation du centre social la Paz

Mobilité: Développement du vélo et autres modes de déplacement actifs

Questions diverses

Pierre-Louis Fillet ouvre la séance et constate que le quorum est atteint, par conséquent la séance de ce conseil municipal peut se tenir.

En préambule, Pierre-Louis Fillet annonce que Pierre Martinez a présenté sa démission en tant que conseiller municipal en décembre dernier suite au dernier conseil. Après l'avoir rencontré, Pierre-Louis Fillet lui a demandé de réfléchir mais il est désormais probable que cette démission soit rapidement effective.

1 Approbation du Procès Verbal du conseil municipal du 18 novembre 2020

Le procès verbal du conseil municipal du 18 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

2 Service Périscolaire

Prix du repas de cantine en cas d'allergie alimentaire

Monsieur le Maire rappelle que pour les enfants qui ont une allergie à un aliment, seul le panier repas fourni par les parents de l'élève est autorisé, le fournisseur de repas n'étant pas en capacité de fournir un repas spécifique. Les modalités en cas d'urgence et les aménagements à mettre en œuvre pour la prise alimentaire sont définis dans un projet d'accueil individualisé (PAI) signé par le médecin, la directrice de l'école et le représentant de la collectivité. Dans ce cadre, le tarif normal ne peut pas être facturé aux parents.

Au vu du coût global du service de la cantine qui est composé pour moitié du prix du repas et pour moitié du coût salarial des agents communaux, Monsieur le Maire propose de facturer seulement la moitié du tarif de la cantine en vigueur sur l'année scolaire, tarif qui correspondra au seul coût salarial des agents. Ce tarif sera applicable uniquement si un PAI pour allergie alimentaire est en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- Décide de fixer le tarif de la cantine scolaire de Saint-Julien-en-Vercors à la moitié du tarif en vigueur sur l'année scolaire pour les enfants de l'école maternelle bénéficiant d'un PAI pour allergie alimentaire.

3 Budget

Décision modificative, ajustements sur le budget principal

-Augmentation des crédits sur le compte 6558, participation financière cantine Saint-Martin, la commune de Saint-Martin avait pris du retard sur les refacturations, deux années scolaires ont été facturées d'un coup en 2020 soit un montant de 8 781.59€ quand 6 065.60€ avaient été budgétisés. Il faut donc augmenter les crédits pour un montant de 2 715.99€.

-Augmentation des crédits sur le compte 6531, indemnités des élus, le coût 2020 est de 12 406.62€ et 10 620€ avaient été budgétisés. Il faut donc augmenter les crédits pour un montant de 1 786.62€

Après en avoir délibéré le conseil municipal valide une augmentation des crédits sur le budget principal en fonctionnement pour équilibrer les deux comptes.

Renouvellement pour une année de l'adhésion au service conseil énergie du SDED

La commune s'était engagée à adhérer jusqu'au 31 décembre 2020 au service de Conseil en Energie du SDED qui avait adopté en juin 2017, un règlement d'attribution d'une aide financière aux petits travaux d'économies d'énergie en faveur des collectivités membres. Il soutient ainsi les dépenses répondant aux critères des Certificats d'Economies d'Energie. Son taux annuel est de 50 % jusqu'à une dépense éligible de 20 000 € HT et de 20 % supplémentaires jusqu'à 50 000 € HT. La période d'état d'urgence sanitaire ayant conduit à une installation tardive des établissements publics de coopération intercommunale, le comité syndical du 27 octobre 2020 a décidé de prolonger ce règlement jusqu'au 31 décembre 2021. L'adhésion s'élève à 0,20 €/habitant et par an pour une commune rurale.

Après en avoir délibéré le conseil municipal

- Approuve le renouvellement pour une année de l'adhésion au service du Conseil en Energie du SDED,
- Approuve le règlement en vigueur d'intervention du SDED pour les actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le territoire,
- Adhère au service de Conseil en Energie du SDED pour une année supplémentaire jusqu'au 31 décembre 2021, à raison de 0,20 €/habitant pour une population totale de 238 habitants (chiffres INSEE en vigueur eu 1^{er} janvier 2021), soit un montant de 47.60 €,
- Décide de céder au SDED les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) issus des travaux réalisés.

SDED: Adhésion à un groupement de commandes d'électricité et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents

Les collectivités territoriales qui souhaitent bénéficier des prix du marché suite à la progressive disparition des tarifs règlementés doivent pour leurs besoins propres recourir aux procédures prévues par le code de marchés public pour la sélection des prestataires. Adhérer au groupement du Syndicat D'Energie de la Drôme permet par le biais de cette mutualisation une meilleure efficacité pour les opérations de mise en concurrence et par là même l'obtention de meilleurs prix.

Après en avoir délibéré le conseil municipal

- Autorise l'adhésion de la Commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés,
- Accepte les termes du projet de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, et d'en autoriser sa signature ainsi que tout document nécessaire à son exécution.
- Autorise Territoire d'énergie Drôme à accéder aux données de consommation d'énergie de la commune.

Au terme de la consultation, la commune sera libre de retenir le prestataire proposé par le SDED ou d'en choisir un autre.

Restauration de documents d'archives communales: demande de financement

La commune peut bénéficier de subventions du département de la Drôme à hauteur de 50% pour la restauration des archives publiques. Le registre cadastral datant de 1834 a besoin d'être restauré tant au niveau des pages que de la reliure. Un devis de 250€ a été fourni par l'atelier de reliure de Saint-Martin en Vercors.

Il est proposé au conseil de délibérer pour une demande de subvention.

Après en avoir délibéré le conseil décide de solliciter le département de la Drôme pour une demande de subvention de 125€ pour la restauration du registre.

4 Bâtiments communaux

Vérification périodique des installations électriques

Une demande a été faite auprès de quatre entreprises pour obtenir des devis pour le contrôle périodique annuel des installations électriques des bâtiments communaux. Trois organismes ont bien voulu répondre à cette demande:

- Qualiconsult pour un montant de 440€ HT
- Bureau Veritas pour un montant de 334€ HT
- Socotec pour un montant de 924€ HT

Au vu des offres et à équivalence de prestation il conviendrait de choisir Bureau Veritas dont l'offre est la plus avantageuse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- Retient Bureau Veritas pour le contrôle périodique annuel des installations électriques des bâtiments communaux.

Demande d'utilisation régulière de la salle du Fouillet pour des ateliers

Un courrier a été adressé aux élus pour une demande d'utilisation régulière de la salle du Fouillet à titre gratuit pour proposer des ateliers "le geste d'écriture" et "brain ball" à des publics de tranches d'âges différentes.

Les élus après en avoir discuté ne souhaitent pas mettre la salle du Fouillet à disposition de manière régulière (salle communale dont peuvent avoir besoin les élus et les associations communales entre autres...) ni à titre gratuit pour une activité professionnelle payante.

Il sera donc proposé d'utiliser prioritairement la salle des fêtes avec l'application de la tarification habituelle de 7€ pour le chauffage par séance de deux heures (délibération du 7 janvier 2019). La salle du Fouillet ne sera mise à disposition que très exceptionnellement

5 Urbanisme

Droit de préemption parcelle constructible Les Barons

Un droit de préemption avait été instauré sur la parcelle D789 située aux Barons par délibération en date du 29 février 2016. Les propriétaires sollicitent les élus pour qu'ils renoncent à ce droit de préemption sur la parcelle sur laquelle sera construit un lot de trois maisons avec prévu dans l'accès au lotissement un chemin privé.

Le conseil municipal renonce à faire valoir son droit de préemption qui l'aurait obligé à acquérir la voie, le projet de voirie initial étant abandonné car sans issue au nord.

Le conseil valide l'implantation projetée de la future voie de desserte des trois lots telle qu'elle apparaît dans le document produit par le géomètre dans le permis d'aménager.

Le conseil rappelle que si cette voie de desserte, est actuellement privée, elle devrait à terme devenir communale et devra donc respecter plusieurs caractéristiques :

- * l'emprise au sol doit mesurer 6 mètres,
- * elle sera revêtue sur une partie de sa largeur,
- * elle pourra être prolongée au nord jusqu'à la parcelle D796 afin de permettre potentiellement un prolongement de celle-ci en direction du hameau de Ponson.

6 Eau assainissement

Partage du cadre pour l'ouverture de la commission eau

La commission eau s'ouvre dans un cadre défini à des habitants dont les connaissances, les compétences et les avis en la matière seront un plus pour le travail des élus. Le conseil municipal valide les propositions des élus de la commission, première réunion de la commission élargie le mardi 19 janvier.

Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans la réalisation conjointe d'un Schéma Directeur d'Eau Potable (SDAEP), d'un Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) et d'un Schéma directeur de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SDECI)

Le Pôle Ingénierie Eau Assainissement du Département de la Drôme peut dans le cadre d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage accompagner la commune dans la réalisation conjointe d'un schéma directeur d'eau potable associé à un schéma directeur de défense extérieure contre l'incendie et d'un schéma directeur d'assainissement. Ces études permettront d'avoir une véritable cartographie des réseaux de la commune dont la connaissance est actuellement incomplète, d'avoir un diagnostic sur les différents dysfonctionnements et donc de disposer d'outils pour prioriser les futurs travaux.

Le montant de l'opération est estimé à 91 200€ HT. Des financements à hauteur de 80% peuvent être obtenus auprès de l'Agence de l'Eau et du Département de la Drôme. Le reste à charge communal est de 18 240€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

-Décide la réalisation conjointe d'un Schéma Directeur en Eau Potable, d'un Schéma directeur de Défense Extérieure Contre l'Incendie et d'un Schéma Directeur d'Assainissement

-Approuve le plan de financement global évalué à 91 200€ HT ainsi que le reste à charge communal de 20% soit 18 240€ HT.

-Approuve le projet de marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage présenté par le Département de la Drôme pour un montant total de 8 260€ HT dont 7 522.50€ HT de prestation affermie et 737.50€ HT de prestations optionnelles.

Point sur le contentieux de Pied Chatelet

Suite à l'assignation de la commune devant le tribunal judiciaire de Valence par Gérard Glénat, propriétaire du terrain sur lequel jaillit la source communale Pied-Chatelet en date du 8 décembre 2020, la commune est dans l'obligation de prendre un avocat pour assurer sa défense. En effet le propriétaire assigne la commune pour qu'il soit reconnu comme propriétaire de cette source au motif qu'aucun acte de cession officiel n'a jamais été retrouvé, même si la commune utilise cette source pour alimenter le réseau d'eau potable depuis 1936.

Plusieurs cabinets d'avocats ont été contactés : les élus ont retenu Maître Michaël Cunin. Le coût de la prestation est de 1800€ pour la procédure devant le Tribunal Judiciaire (mémoire, plaidoirie...).

7 Télécommunication

Projet d'installation d'un pylône de téléphonie mobile par ATC France

ATC France a contacté la commune pour un éventuel projet d'installation d'un pylône de téléphonie mobile susceptible d'accueillir les opérateurs pour couvrir le secteur en 3G/4G. L'opérateur intervient dans le cadre du programme New Deal impulsé par le gouvernement en 2018 afin de réduire la fracture numérique et d'améliorer la couverture en téléphonie mobile.

Le conseil municipal est disposé à étudier les modalités d'implantation d'une antenne mais avec la possibilité d'une implantation aux côtés de l'antenne déjà existante dans la partie nord de la commune, à proximité du hameau du Château, propriété d'Orange.

8 Points divers

Présentation du centre social la Paz

Les acteurs du centre social la Paz souhaite présenter leur structure associative à l'ensemble des conseils municipaux du Royans-Vercors. Les élus proposent de fixer une date en avril pour ce temps d'échange.

Mobilité: Développement du vélo et autres modes de déplacement actifs

Le collectif de la Carte des Mobilités Royans Vercors a élaboré un diagnostic des améliorations et des créations en matière de stationnement et de signalisation pour les déplacements à vélo. Des élus de la commission voirie réunis le 14 décembre dernier y ont apporté des modifications. A terme la CCRV fera passer un document global qui recensera l'ensemble des informations pour toutes les communes.

Questions diverses:

Dates des prochains conseils municipaux

Les prochains conseils municipaux se tiendront à 18h00 les:

-mercredi 10 février, mercredi 3 mars, mercredi 31 mars, mercredi 5 mai, mercredi 2 juin, mercredi 7 juillet, mercredi 1er septembre, mercredi 6 octobre, mercredi 3 novembre, mercredi 1er décembre.

Vaccination COVID 19

Un centre de vaccination sera mis en place à Saint-Jean en Royans. Les élus sont appelés par la Préfecture à relayer l'information et à favoriser la campagne.

La séance est levée à 21h00

La secrétaire de séance.